



CIRENA

L'association CIRENA est le réseau des énergies renouvelables citoyennes en Nouvelle-Aquitaine. Elle regroupe au sein de ses adhérents des sociétés citoyennes, des collectivités et des partenaires au développement des projets. A l'échelle nationale, ce mouvement est porté par le réseau Energie Partagée, auquel CIRENA est adhérent.

Les missions de CIRENA sont la promotion des énergies renouvelables citoyennes, l'émergence de nouveaux collectifs citoyen, l'accompagnement des collectifs dans leurs projets, l'animation du réseau et la participation aux politiques publiques.

La vision de CIRENA pour le système énergétique s'articule autour d'une reprise en main de la production par les acteurs locaux et une meilleure maîtrise des consommations, et rejoint ainsi la démarche Négawatt : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.

Par projets citoyens, on entend des projets de territoire, portés, gouvernés et financés par les acteurs locaux (citoyens et collectivités) et respectant les quatre piliers de la charte Énergie Partagée : ancrage local, gouvernance ouverte, exigence écologique et démarche non spéculative.

CIRENA est financé à 80% par l'ADEME NA et la Région NA



Le COPIL et son rôle

Le COPIL (pour COmité de PILotage) est l'organe administrateur de CIRENA. Il est composé de 5 à 12 membres, tous adhérents de l'association, élus pour un mandat de trois ans, renouvelable autant de fois que souhaité. Chaque année un tiers des membres est renouvelé.

Il a pour mission de prendre les grandes décisions liées à la stratégie et au développement de CIRENA, et de veiller au respect des statuts et des valeurs qui régissent les activités de l'association. Il est également le garant de la bonne gestion administrative et financière, par exemple en validant le budget de l'année suivante. Par ailleurs, en cas de demande d'adhésion à CIRENA par une structure, c'est le COPIL qui aura le dernier mot sur l'acceptation ou non, tout comme sur l'exclusion d'un adhérent.

A titre d'exemple, voici quelques grands sujets identifiés sur lesquels le COPIL sera amené à se positionner prochainement :

- Réfléchir à la notion de holding citoyenne et de mutualisation, c'est à dire une société mère regroupant les différentes sociétés citoyennes
- Déterminer un positionnement des sociétés citoyennes dans le marché national dans une dynamique de codéveloppement avec les acteurs des territoires pour faciliter l'émergence et le développement sur les bases d'une gouvernance majoritairement citoyenne
- Clarifier la position de CIRENA vis-à-vis des sujets d'actualité
- Faire la promotion du CIRENA, de ses actions et missions
- Entretenir des liens privilégiés avec nos partenaires et financeurs, siéger à certaines instances (ADEME, Région NA, Terra Energie, R3 TESNA, SEMs, Néo Terra, ...)
- Professionnaliser les structures via le recrutement des salariés
- Améliorer les modalités des prestations ponctuelles et leur coût et répartition vis à vis du travail d'accompagnement
- Proposer des axes de réflexions et d'actions autour de l'actualité liée aux développement locaux des communautés d'énergies renouvelables
- Définir avec les financeurs les modalités et axes de soutien financiers

L'équipe salariée sera quant à elle chargée de traduire les positionnements en actions et outils au service de l'ensemble des adhérents.

Quel intérêt d'entrer au COPIL ?

Faire partie du COPIL de CIRENA présente les avantages suivants :

- Aider au bon fonctionnement de l'association, et ainsi soutenir le mouvement de l'énergie citoyenne à l'échelle régionale
- Participer à la définition de la stratégie pour les prochaines années
- Influencer sur le positionnement face aux grands sujets d'actualité
- Prendre part aux prises de décisions structurelles
- Être au courant de toutes les informations importantes liées à l'association
- Porter directement la voix de sa structure et faire remonter les besoins
- Avoir un lien privilégié avec les salariés et les autres structures membres
- Apporter de la visibilité à votre structure au sein du réseau et auprès des financeurs de CIRENA (ADEME/Région)

Le bureau

Le bureau est composé de quatre membres du COPIL, chacun ayant un mandat spécifique. Ses membres sont élus lors de la journée de passation entre l'ancien et le nouveau COPIL et un temps d'échange est prévu avec le prédécesseur en cas de changement. Il leur est demandé une implication plus importante qu'au reste des membres du COPIL. Il est fait en sorte que chaque référent soit secondé par un suppléant afin de travailler en binôme et pouvoir être remplacé en cas d'absence.

Les quatre mandats sont les suivants :

- **Référent.e structure (Président.e)**
Le référent structure a pour mission d'organiser et diriger les travaux du COPIL et en rendre compte lors de l'Assemblée Générale, faciliter le pilotage opérationnel de la structure en coordination avec les autres membres du bureau et le directeur, représenter la structure auprès des tiers (politiques, associations, partenaires, personnes diverses) et aussi en justice et assurer la fonction employeur de l'association avec le support du référent ressources humaines.
- **Secrétaire**
Cette personne porte la responsabilité de la gestion administrative de l'association. Il s'assure de la rédaction des comptes-rendus des assemblées générales et des réunions du comité de pilotage. Il s'assure de la bonne tenue des assemblées générales. Il s'assure de la tenue d'un registre de suivi des adhésions.
- **Le ou la Trésorier.re**
Cette personne porte la responsabilité du suivi comptable de l'association (bilan, prévisionnel, suivi des subventions).
- **Référent.e Ressources Humaines (RH)**
Cette personne est responsable des échanges avec l'équipe opérationnelle. Il porte la responsabilité de la gestion des salariés (suivi des contrats de travail, suivi des salaires, suivi des congés, suivi des formations, suivi des arrêts maladie...) et sera leur interlocuteur privilégié pour tout sujet concernant les conditions de travail.

Liens avec l'équipe salariée

L'équipe salariée est chargée de tout l'aspect opérationnel de CIRENA, que ce soit les interventions sur le terrain, l'organisation des événements, la gestion administrative, la gestion financière, la rédaction des rapports/bilans, la relation avec les financeurs ou la représentation de l'association.

Les liens entre l'équipe salariée et le COPIL se font en priorité au niveau du directeur, qui participera à toutes les réunions COPIL et sera l'interlocuteur privilégié des différents membres du COPIL, en particulier ceux faisant partie du bureau. Le reste de l'équipe salariée sera représentée aux réunions du COPIL par un membre de l'équipe désigné par ses pairs, en fonction des disponibilités et des sujets à l'ordre du jour, et aura voix délibérative lors des prises de décision, sous réserve que les votes salariés ne dépassent pas 25% des personnes votantes

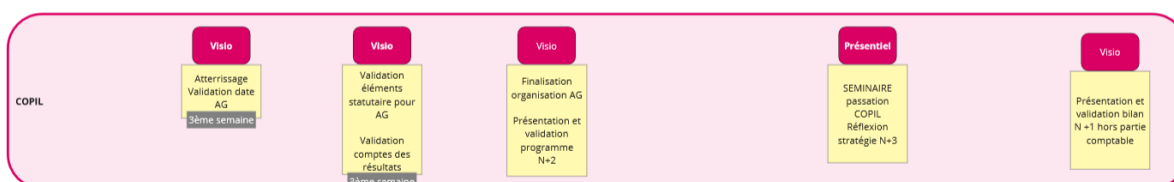
Le référent ressources humaines sera en contact régulier avec les membres de l'équipe salariée et sera l'interlocuteur privilégié pour tout sujet traitant des ressources humaines, en lien avec le directeur (plan de charge, conditions de travail, salaires, congés...). De plus, un temps dédié en présentiel aura lieu une fois par an pour un échange entre le référent RH, le directeur et chaque salarié de terrain, pour faire un bilan de l'année, du ressenti par rapport au travail, des besoins de formation et des demandes à faire remonter.

Frise des réunions

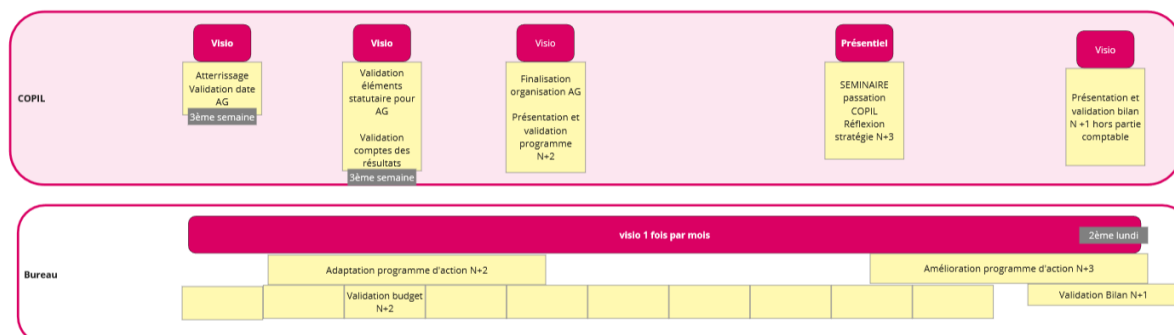
En tant que membre du COPIL, votre présence sera requise à un certain nombre de réunions au cours de l'année. **Elles sont au nombre de 5, dont une en présentiel et 4 en visio-conférence.** Il est important de souligner qu'une ou plusieurs réunions peuvent s'ajouter à celles prévues, en cas d'urgence ou de nécessité. Les membres du bureau, c'est-à-dire ayant un mandat spécifique, auront des réunions supplémentaires pour traiter des sujets relatifs à leurs fonctions.

Pour plus de clarté, une frise des réunions prévues chaque année pour l'ensemble du COPIL et pour les membres du bureau est disponible ci-dessous :

- Si vous faites le choix d'être membres du Comité de pilotage:



- Si vous faites le choix de soutenir plus activement CIRENA en vous positionnant sur un rôle de référent (secrétaire, trésorier, président, référent RH)
(Présence au copil + bureau 1 fois par mois)
Validation des PV, dépôt statutaire en préfecture



Vision du rythme institutionnel annuel

